

NOVEMBRE 2024

CONDITIONS ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DES PLAINES D'OCARINA

Conditions Générales Plaines – v. validées en CTV 

En vigueur à partir du 01/01/2025



CONDITIONS ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DES PLAINES D'OCARINA

Définitions

Dans le présent document, les termes suivants sont employés :

- *Plaines de vacances* : activité non-résidentielle organisée par Ocarina, dans le texte « Plaine » ;
- Le *participant* : l'enfant qui participe, participera ou désire participer à une plaine d'Ocarina ;
- Le *parent ou tuteur* : la personne qui dispose de l'autorité parentale sur le participant (et qui inscrit ce dernier à une plaine d'Ocarina) ;
- La *régionale organisatrice* : la division locale d'Ocarina, responsable de l'organisation d'une plaine.

Inscription

La procédure d'inscription d'un participant à une plaine démarre lorsque son parent ou tuteur renvoie à Ocarina le formulaire de demande d'inscription complété. Ce formulaire est à adresser à la régionale organisatrice de la plaine, et peut être soit transmis en version papier, soit complété et envoyé en ligne. Toute personne inscrivant un participant à une plaine d'Ocarina certifie disposer de l'autorité parentale nécessaire sur ce participant pour réaliser l'inscription. L'inscription est nominative et ne peut pas être échangée.

Après réception du formulaire de demande d'inscription, à moins que la plaine ne soit déjà complète dans la tranche d'âge du participant, la régionale organisatrice envoie au parent ou tuteur une confirmation d'inscription, accompagnée notamment des modalités financières et de paiement, et d'une fiche santé à compléter. Si la plaine choisie est complète, la régionale organisatrice en avertit le parent ou tuteur, et l'inscription du participant ne pourra pas être effectuée. Dans ce cas, les possibilités éventuelles d'autres lieux de plaines d'Ocarina seront communiquées. Ocarina se garde le droit de ne pas accepter l'inscription d'un enfant si nous ne sommes pas en mesure d'accueillir l'enfant dans ses besoins spécifiques.

Afin de finaliser l'inscription, les conditions suivantes doivent être respectées (si elles ne le sont pas, la régionale organisatrice se réserve le droit d'annuler l'inscription) :

- Le montant total précisé dans la confirmation d'inscription doit être versé dans les 8 jours calendriers suivant l'envoi de la confirmation.
- La fiche santé dûment complétée dans son intégralité, et signée par le parent ou tuteur doit être renvoyée à la régionale organisatrice de la plaine dans les 8 jours calendriers suivant l'envoi de la confirmation ;
 - Si le montant dû n'est pas payé ou si la fiche santé complétée et signée n'est pas transmise dans les délais, la régionale se réserve le droit d'annuler l'inscription
 - Si l'inscription a été confirmée moins d'une semaine avant le début de l'activité, la preuve de paiement et la fiche santé complétée et signée doivent être amenées le premier jour de l'activité.
- Les documents suivants, indispensables à la bonne prise en charge du participant, doivent être transmis à la régionale organisatrice dans les 8 jours après réception de la confirmation d'inscription :
 - Tout autre document stipulé par la régionale organisatrice dans le courrier de confirmation d'inscription.

La fiche santé permet d'accueillir au mieux l'enfant, d'assurer son bien-être et permet de mettre en place un encadrement adapté. Elle doit être complétée le plus précisément et exhaustivement possible.

Ocarina se réserve le droit de refuser l'inscription ou d'interrompre la plaine de l'enfant en cas d'omissions et/ou d'informations erronées dans la fiche santé et/ou de différence entre la réalité et les informations contenues dans la fiche santé. Si l'enfant présente des besoins spécifiques, il est bien important de le préciser à l'inscription et si nécessaire un contact personnalisé sera établi par la régionale organisatrice.

Toute demande d'attestation de participation doit être demandée sur le lieu de la plaine ou auprès de la régionale organisatrice.

Une attestation fiscale liée à la participation de votre enfant sera envoyée directement à l'adresse renseignée lors de l'inscription durant le premier semestre de l'année suivant la plaine.

Désistement et retour anticipé

Tout désistement, même si le paiement n'a pas encore été effectué est à notifier par écrit à la régionale organisatrice, soit par e-mail, soit par courrier postal. Si le désistement intervient moins de 20 jours calendrier avant le premier jour de plaine, la moitié du coût de l'inscription reste due, sauf en cas de maladie (démontrée par un certificat) ou de décès dans la famille jusqu'au deuxième degré (à démontrer par un certificat de décès).

En cas d'absence sans notification préalable et/ou sans certificat médical, aucune forme de remboursement n'est possible et/ou la totalité des frais de participation restera due en cas de non-paiement.

Annulation

Ocarina se réserve le droit de procéder à l'annulation d'une plaine. Dans ce cas, les parents ou tuteurs sont avertis par écrit (email et/ou courrier postal) dans les plus brefs délais et les montants déjà perçus sont intégralement remboursés. Aucune indemnité ne sera due par Ocarina en cas d'annulation.

A titre indicatif, une annulation peut notamment intervenir dans toutes les situations, qualifiables ou non de force majeure, où Ocarina estimera ne pas pouvoir assurer l'accueil des participants dans les meilleures circonstances de confort et de sécurité et/ ou si les volontaires d'Ocarina ne sont pas en mesure d'encadrer l'activité (ex : nombre insuffisant d'animateurs).

Prix

Tous les prix des plaines organisées par Ocarina sont calculés au plus juste, et incluent sauf indication contraire : l'animation incluant les éventuels droits d'entrée, le matériel, l'encadrement par des animateurs d'Ocarina, les assurances, la gestion administrative et les frais médicaux dans les limites précisées ci-dessous. Dans certaines plaines, **un supplément est demandé pour une activité spécifique**.

Chaque titulaire, membre de la Mutualité chrétienne en ordre de cotisation, peut bénéficier – pour ses personnes à charge – d'une réduction sur le prix des plaines d'Ocarina. Cette réduction est appelée « Avantage MC » et répond aux critères suivants :

- *Le montant de l'Avantage MC est de 5€ par jour par participant âgé de 30 mois à 14 ans (jusqu'à la veille de leur 15e anniversaire).*
- *Pour les titulaires disposant aux yeux de la MC du statut BIM, ainsi que **pour les participants moins-valides**, le montant de l'Avantage MC est majoré à 8€ par jour par participant à charge.*

L'avantage précité est directement appliqué par Ocarina et déduit directement du prix des plaines. Conformément la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et à ses arrêtés royaux d'exécution, le membre bénéficiant de l'avantage doit être en ordre de cotisation jusqu'au paiement complet de la plaine. A défaut, Ocarina sera dans l'obligation de récupérer le montant de l'avantage perçu indument. Le délai de prescription pour cette récupération est de deux ans.

L'avantage est accordé par participant à charge. Il n'est dès lors pas permis de reporter le montant de l'avantage sur l'inscription d'un autre participant.

Aucun remboursement du solde d'un avantage non perçu ni report sur l'année suivante n'est possible.

Nonobstant l'intervention financière susmentionnée, une somme minimale de 5 € par enfant et par semaine de plaine restera toujours à charge du participant.

Assurances et frais médicaux

L'assurance responsabilité civile d'Ocarina couvre chaque participant pour les dommages matériels ou corporels involontaires qu'il causerait à un tiers extérieur au groupe. Les dégradations intentionnelles de la plaine de vacances ne sont pas couvertes et seront facturées au parent ou tuteur. L'assurance ne couvre pas les dommages matériels, la perte, ou le vol d'objets appartenant au participant. Ocarina ne pourra en être tenu pour responsable et déconseille fortement d'emporter des objets fragiles et de valeurs tels que des appareils électroniques.

En cas d'accident corporel, Ocarina prend en charge les frais médicaux et pharmaceutiques durant la plaine. Un dossier d'assurance (contenant l'original du certificat médical) sera constitué afin de permettre un remboursement ultérieur de l'assurance pour les frais engagés. Ocarina fera le lien avec l'assurance qui prendra également en charge les frais médicaux et pharmaceutiques encourus après la plaine et consécutifs à un accident survenu durant la plaine – ceux-ci seront remboursés par l'assurance au parent ou tuteur après intervention de la mutualité sur base du tarif de la convention INAMI. Ocarina complètera la déclaration pour introduire le dossier auprès de sa compagnie. Ocarina fournira ensuite les documents au parent ou tuteur à la fin de la plaine.

Si le participant est malade durant la plaine, le responsable de la plaine contacte le parent ou tuteur dans les plus brefs délais. Si l'état du participant est jugé « préoccupant », le parent ou tuteur sera tenu de venir chercher le participant le plus rapidement possible. Si le parent ou tuteur est dans l'incapacité de récupérer le participant avant la fin de la journée et qu'une consultation médicale rapide semble nécessaire, le responsable de la plaine avance les frais médicaux (et les éventuels frais pharmaceutiques). Dès lors, le responsable de la plaine demande aux parents ou tuteurs en fin de journée le remboursement des frais en liquide et remet l'attestation de soin (et les éventuels tickets d'achat de médicaments).

En cas de problème médical préexistant, le participant doit être muni du traitement en cours pour la durée de la plaine. Si l'administration d'un médicament est nécessaire, il sera obligatoirement accompagné d'une prescription médicale complète signée par le médecin (produit, mode d'administration, dosage, fréquence et durée).



Règles de vie

Les plaines d'Ocarina sont conçues pour être des expériences positives de vie de groupe s'appuyant sur la participation, la confiance et le respect. Le participant s'engage à respecter les consignes des animateurs, indispensables pour la sécurité et une vie de groupe harmonieuse. Après avoir averti une des personnes de contact renseignées sur la fiche santé, Ocarina se réserve le droit d'exclure un participant qui par son attitude mettrait en danger sa sécurité ou celle des autres, ou qui transgresserait délibérément et de manière répétée les consignes raisonnables des animateurs. Cette exclusion n'offre aucune possibilité de remboursement.

Les activités ont lieu de 09h00 à 16h00, avec des temps d'accueil, gratuits, de 08h00 à 09h00 et de 16h00 à 17h30.

Photos

Les photos prises dans le cadre des activités d'Ocarina peuvent être utilisées pour illustrer les publications de l'association (y compris sur les réseaux sociaux) ainsi que son site internet, avec une attention particulière à une sélection qui soit toujours respectueuse des participants. Les photos et illustrations des brochures et autres publications d'Ocarina sont sélectionnées en toute bonne foi et ne constituent pas un descriptif contractuel.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire, à l'adresse :

bw@ocarina.be ou par courrier postal :

Ocarina Brabant wallon
Boulevard des archers 54
1400 Nivelles

